

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015 À 19H00 A CHARLIEU (Communauté de Communes)

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc (arrivé à 20h05), M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves (arrivé à 19h05), M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles.

Pouvoirs : Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, M LACROIX Jérémie à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean-Victor THEVENET (St Nizier sous Charlieu)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (17 septembre 2015)

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre d'absents non remplacés	7
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	2
Votes comptabilisés	32

Arrivée de M Yves CROZET (33 voix seront comptabilisées)

Compte-rendu des décisions du Président

- Sinistre compteur : devis de 122,52 € pour les réparations du véhicule accidenté de Mme Aline MERCIER.
- Marché de fourniture de bureau : L'offre de PAPECO a été retenue pour un marché d'une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois soit une durée maximale globale de 4 ans et ce avec un effet à compter du 15/10/2015 (le prix de la commande estimative annuelle est de 1 828,75 € TTC). Les dépenses sont prévues en fonctionnement et ventilées sur les différents budgets concernés.
- Accord cadre fournitures de papier et de consommables informatiques : un accord cadre a été signé avec l'entreprise PAPECO de Roanne et l'entreprise CBC de Charlieu pour le lot n° 1 papier et le lot n° 2 consommables informatiques pour une durée de 4 ans à compter du 15/10/2015. Les dépenses sont prévues en fonctionnement et ventilées sur les différents budgets concernés.

- Mandat spécial pour déplacement de M Henri GROSDENIS : Donne un mandat spécial à M Henri GROSDENIS, Vice-président en charge des déchets ménagers, pour se rendre avec le responsable du service déchets ménagers à La Pommeraye (49), le lundi 12 octobre 2015, et sur le territoire du SICTOM Sud Allier à Bayet (03) le mardi 13 octobre afin d'apprécier l'efficacité d'un système de collecte en latéral pour les déchets ménagers.

ENFANCE JEUNESSE

Arrivée de M Jean-Marc LOMBARD (34 voix seront comptabilisées)

Mme Isabelle DUGELET, Vice-présidente en charge du service à la population, informe que suite à l'arrivée à échéance du contrat enfance jeunesse (CEJ) de l'ex Communauté de Communes du Pays de Charlieu, de la création de Charlieu-Belmont Communauté et aux transferts de compétences qui en ont découlé, il a été convenu de renouveler le CEJ pour l'année 2015 par le biais d'un avenant au contrat de l'ex Communauté de Communes du canton de Belmont de la Loire. Cet avenant représente donc une transition vers le prochain CEJ qui unifiera les deux CEJ existants sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté, en un seul contrat pour la période 2016-2019.

Les signataires sont CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE, la Commune de LA GRESLE, la Commune de LA BENISSON DIEU, la Commune de BRIENNON, la Commune de CHARLIEU, la Commune de MARS, la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU, la Commune de SAINT DENIS DE CABANNE, la Commune de SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU, la Commune de SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU, LA CAF et LA MSA.

Les dates de vote de conseil municipal des communes signataires ont été vues.

La date d'effet de l'avenant est le 1er janvier 2015, il couvre l'année complète.

	DROIT CEJ 2014	PSEJ CAF 2014	PSEJ MSA 2014	DROIT CEJ 2015	Commentaire
Actions communautaires	119 405.90	113 248.64	4 280.78	148 977.75	Droit sur la coordination ré-évalué (+ 29 550€)
Ludothèque	10 248.84	8 956.58	317.32	10 158.28	Action de la ludothèque CAF maintenue mais non réalisée en 2015
Structures petite enfance	104 901.81	97 628.04	3 366.95	95 405.41	Unités de référence en baisse
TOTAL	367 627.77 <i>355 339.18 (CAF) + 12 288.59 (MSA)</i>	311 757.96	10 970.98	381 540.44 <i>367 662.73 (CAF) + 13 877.71 (MSA)</i>	Hausse taux MSA : 3.78 au lieu de 3.23

Proposition : Autoriser M. le Président à signer l'avenant au CEJ pour 2015

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président salue le travail de Mme Isabelle DUGELET et de Mme Séverine CARBONI (responsable service Enfance Jeunesse) pour le suivi des structures et du service. Mme DUGELET informe qu'un travail important va être fait à l'occasion de la mise en place du prochain Contrat Enfance Jeunesse.

- **Information ludothèque** : Monsieur le Président rappelle au Conseil qu'il y a actuellement une ludothèque à Belmont et que celle du Centre Social de Charlieu a été fermée fin 2014. Il avait été acté au

conseil communautaire du 20 novembre 2014 qu'un contractuel serait pris à mi-temps à la ludothèque de Belmont pour aider, l'agent actuellement en place, à travailler sur la réorganisation de celle-ci. Le poste a été finalement dégagé en interne par déplacement d'un personnel. Suite au désengagement de la CAF, des dossiers de subventions ont été faits pour l'achat d'un ludobus et de nouveaux jeux. La CAF apportera un soutien financier pour ces investissements à hauteur de 52 500 €. Aucune décision n'a encore été prise quant à l'usage de ces subventions et au portage de l'investissement correspondant en fond de jeux et en véhicule. A ce jour, aucun schéma de développement n'a été acté par le conseil communautaire. C'est pourquoi, ce dernier missionne la commission Enfance Jeunesse pour travailler sur ces postes de développement et souhaite que ce travail soit présenté étape par étape au Conseil Communautaire pour validation.



FINANCES

- **Emprunt pour le financement du THD** : M Robert FRACHISSE, Vice-président en charge des finances, informe que compte tenu des taux relativement bas pratiqués par les banques à l'heure actuelle, la Communauté a lancé une consultation pour le financement du THD ; En effet l'avant-projet définitif de la tranche 1 (secteur de Charlieu) devrait être présenté au prochain conseil communautaire. Pour mémoire la programmation retenue par le Conseil :

Classement	PM	Nb de prises	Année de réalisation	Budget d'investissement prévisionnel	
1	Charlieu	2970	2015	1 603 800,00 €	2970
2	Pouilly s/s Charlieu	1507	2016	1 590 840,00 €	2946
3	Belmont de la Loire	1439			
4	St Denis de Cabanne	1169	2017	1 616 220,00 €	2993
5	Briennon	1028			
6	St Nizier s/s Charlieu	796			
7	Cuinzier	741	2018	1 344 060,00 €	2489
8	Sevelinges	1236			
9	Villers	512			
10	Vougy	909	2019	1 280 880,00 €	2372
11	Chandon	731			
12	Coutouvre	301			
13	Belleroche	431			

3 banques (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne) ont été sollicitées pour remettre une offre de prêt d'un montant de 1 600 000 € couvrant à 50 % les tranches 1 et 2. En effet l'autre part pourra être empruntée auprès de la caisse des dépôts et consignations (rencontre faite le 7 octobre).

Les offres devront être faites pour des durées allant de 20 à 30 ans et avec une durée de mobilisation des fonds allant jusqu'à 12 mois minimum. La demande s'est portée sur du taux fixe avec échéances mensuelles et trimestrielles.

Les critères de jugement des offres sont le coût du crédit (TEG) et les modalités spécifiques (durée de mobilisation, conditions du rachat anticipé).

M Yves CROZET demande si le taux proposé de la Caisse des dépôts et consignations est variable ? M FRACHISSE répond que non, celui-ci est révisable.

M FRACHISSE présente l'analyse des offres. Il précise que le Conseil se prononcera en novembre sur l'offre de la Caisse des dépôts et consignations.

Proposition : Choix Crédit Agricole 30 ans taux fixe 2.60 %, trimestriel, amortissement constant du capital, option multi-tirage. Frais de dossier : 1 000 €.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



Ressources Humaines :

- **Information Comité technique** : M. DUBUIS dresse un rapide compte rendu du comité technique qui s'est tenu le 8 octobre 2015. Les critères de priorisation pour l'avancement de grade ont été vus :

- 60 % pour la valeur professionnelle (50 % pour l'entretien professionnel et 50 % avis des élus)
- 20 % pour les formations
- 20 % pour l'ancienneté

Quelques précisions ont été apportées concernant l'application à des situations concrètes de l'accord cadre. Une réflexion sur l'organigramme est en cours afin d'évaluer les besoins de la collectivité et les perspectives d'évolution possibles pour les agents.

- **Création de poste adjoint administratif 1^{ère} classe et suppression de poste adjoint administratif 2^{ème} classe** : Un agent a réussi l'examen professionnel pour intégrer le grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe en juillet dernier.

Le comité technique a rendu un avis pour la suppression d'un poste (1ETP) au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe et la création d'un grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Proposition : Création de poste adjoint administratif 1ere classe et suppression de poste adjoint administratif 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2016, sous réserve de l'avis favorable de la CAP.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approbation du schéma de mutualisation** : Monsieur le Président informe que le schéma de mutualisation a déjà été présenté et transmis aux conseillers lors du conseil de juin 2015. Les communes se sont prononcées dans le délai de 3 mois (les délibérations transmises à la Communauté ne présentent que des avis favorable)

Proposition : Valider le schéma de mutualisation (vu au comité technique de juin 2015) et le transmettre au contrôle de légalité.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



HABITAT :

- **Présentation de la plateforme de la rénovation énergétique** : Rappel en novembre dernier, M le Vice-président en charge de l'aménagement a expliqué que le Conseil Général de la Loire se proposait de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Ademe et de la Région Rhône-Alpes afin de mettre en place une plateforme de rénovation énergétique pour le compte des EPCI du département (coordination et accompagnement des porteurs de projet de rénovation énergétique notamment hors PIG).

Cet AMI avait ciblé les EPCI comme porteurs ainsi dans un souci de mutualisation à l'échelle départementale une charte d'engagement avait été proposée pour que la candidature du département soit recevable. Le conseil avait validé la charte.

A ce jour la candidature du département a été jugée recevable si chacun des EPCI s'engage.

Qu'est-ce que la plateforme de la rénovation énergétique ?

C'est un service complet et sécurisé d'accompagnement des propriétaires :

- **coordonné** à l'échelle départementale dans un esprit de mutualisation et de partenariat avec les différents acteurs
- **renforcé** localement au sein de collectivités particulièrement engagées dans la transition écologique,

Une candidature a été déposée dans le cadre de l'AMI lancé par l'ADEME et la Région Rhône Alpes, constituée de 3 dossiers portés par :

- **Saint Etienne Métropole** avec les collectivités du PNR du Pilat (à l'échelle du territoire TEPOS)

- **Roannais Agglomération**

- le **Département de la Loire**, garant de l'équité de traitement des ligériens et l'animation départementale en lien avec tous les EPCI

Le niveau de service d'accompagnement mutualisé et coordonné à l'échelon départemental est :

- Confié l'Agence Locale Energie Climat (ALEC 42) – voir document joint
- Financé par le Département et les EPCI sur la base d'une participation financière d'environ 0,17 € par habitant

Par ailleurs, le Département prévoit de :

- mobiliser des moyens humains pour l'animation de la gouvernance départementale de la plateforme en lien avec tous les EPCI, en cohérence avec le PIG (Programme d'Intérêt Général) départemental
- développer les antennes de la Maison Départementale de l'Habitat (accueil des conseillers info Energie)
- Renforcer le conseil architectural
- Communiquer sur les services de la PFRE

Le budget prévisionnel 2016 des missions confiées à ALEC est estimée à **266 k€** et comprend :

- de l'ingénierie de projet,
- le renfort des moyens humains pour l'accompagnement des porteurs de projet au-delà du premier conseil « Info Energie » et des moyens Espace Info Energie (EIE) à partir de 2017

La mise en place de la plate-forme nécessite également :

- Installation d'un système de téléphonie multi-sites afin d'optimiser la prise en charge et le suivi des demandes transitant nécessairement par l'EIE
- Le développement d'outils de suivi des dossiers et mise en relation avec les entreprises et les banques
- La définition et la réalisation d'un plan de communication ambitieux
- Des moyens logistiques (locaux, matériel, véhicules,..)

Les recettes dans le cadre de l'AMI sont estimées à **94 k€**.

	Dépenses	Recettes (AMI)	Reste à charge
Département de la Loire	133 000	47 025	85 975
Saint Etienne Métropole	68 307	24 151	44 156
Mont du Pilat	2 721	962	1 759
Pilat Rhodanien	2 873	1 016	1 857

Roannais Agglomération	17 945	6 345	11 600
Loire Forez Agglomération	14 000	4 950	9 050
COPLER	2 399	848	1 551
Feurs en Forez	2 890	1 022	1 868
Collines du Matin	1 379	487	892
Balbigny	1 910	675	1 235
Charlieu Belmont	4 215	1 490	2 725
Forez Lyonnais	1 914	676	1 238
Montagnes du Haut Forez	647	228	419
Pays d'Astrée	2 418	954	1 464
Pays d'Urfé	915	323	592
Pays de Saint Galmier	5 209	1 842	3 367
Pays de Saint Bonnet le Château	2 198	777	1 421
Vals d'Aix et d'Isable	1 060	375	685
	266 000	94 146	171 854

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a un rôle de relais et d'informations.

Le Conseil Communautaire sera appelé à se positionner lors du prochain conseil sur l'entrée de Charlieu-Belmont Communauté dans le dispositif.

ENVIRONNEMENT :

- **Groupement de commande trames bleues et vertes (modification du projet initial)** : M Joël PALLUET, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle qu'en 2014, la Région Rhône Alpes a approuvé son Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Depuis, elle a revu sa politique de financement sur la thématique environnement. Son nouvel outil, le contrat vert et bleu remplace toutes les politiques telles que contrat de rivières, contrat de biodiversité... Pour bénéficier de ces nouveaux contrats, il convient :

- D'être identifié « Territoire prioritaire d'intervention » au SRCE ce qui est le cas du Roannais : « Secteur 12 - Plaines et collines Roannaises, piémont des Monts de la Madeleine »
- De mener préalablement une étude Trame Verte et Bleue.

L'étude Trame Verte et Bleue doit permettre de réaliser un diagnostic des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, et de la trame bleue du territoire à une échelle plus fine que celle du SRCE. Cette étude doit identifier les enjeux correspondants en termes de préservation ou de restauration en vue d'élaborer un (des) programme(s) d'actions, les contrats verts et bleus. Pour mener à bien cette étude, il convient de faire appel à des compétences extérieures.

Pour mémoire le conseil a délibéré en juillet pour valider un groupement de commande avec Roannais Agglomération, et les communautés de Val d'Aix, Urfé et COPLER ; Depuis seules Roannais Agglomération et Pays d'Urfé se sont maintenus dans le groupement la répartition à l'habitant fait passer la charge résiduelle de Charlieu Belmont de 5 495 € à 5 568.86 € TTC ;

Par ailleurs les données à disposition du BE ne sont pas homogènes sur l'ensemble du périmètre et la Région souhaiterait que l'analyse soit calquée sur la méthode développée par EPURES (Agence d'urbanisme qui a en partie réalisé le SRCE) ainsi une prestation complémentaire a été ajoutée au cahier des charges si besoin était de réaliser pour le compte de Charlieu Belmont Communauté une mise à niveau des données environnementales du SCOT. En attendant un audit a été demandé à EPURES afin d'estimer le véritable contenu de cette mise à niveau.

Proposition : Constituer un groupement de commandes avec les Communautés de communes du pays d'Urfé et Roannais Agglomération pour la réalisation d'une étude « Trame verte et bleue » ; approuver la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, préciser que Roannais Agglomération est désignée en qualité de coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, la commission d'examen des marchés (CEM) de Roannais Agglomération sera chargée de la sélection du prestataire avec la participation d'un représentant de la Charlieu Belmont Communauté, accepter une participation prévisionnelle de Charlieu Belmont Communauté à 5 568.86 € comme établie en annexe 1 à la convention (hors prestation complémentaire si celle-ci s'avérait nécessaire).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **JARNOSSIN 2016** : M Joël PALLUET, Vice-président en charge de l'environnement, rappelle que le programme est terminé et qu'un avenant a été pris pour finaliser l'étude. Les travaux d'entretien et de lutte contre les invasives à réaliser en régie par l'équipe, soit un estimatif équivalent à l'année 2015 pour rester raisonnable à 19 000 € d'entretien de la ripisylve et 6 600 € HT de lutte contre les invasives soit un coût total estimatif de 25 600 €.

A ce jour, nous n'avons pas la visibilité pour établir la date de signature d'un contrat « Sornin Jarnossin », il semble indispensable d'obtenir des financements du Département et de l'Agence de l'eau pour poursuivre le travail d'entretien sur 2016.

Proposition : Solliciter les soutiens financiers pour le Jarnossin en 2016.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

M Robert FRACHISSE demande si un produit existe pour se débarrasser de la renouée du Japon ? M Joël PALLUET répond que non, il faut la tenir coupée ou pâturée. M FRACHISSE souhaiterait qu'une communication soit renforcée auprès des particuliers qui parfois voient se propager cette espèce voire même encouragent la prolifération.



SERVICES :

- **Avenants au marché de l'aménagement de la maison des services** : La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 octobre pour examiner l'ensemble des avenants.

Lot 1 déconstruction maçonnerie VRD : Entreprise LAMURE

Montant initial modifié : 156 695.33 € HT

Montant avenant : 4 356.80 € HT

Motifs : remplacement du cheminement extérieur

Avis favorable Cao du 7 octobre (cumul avenants 10.45 %)

Lot 2 adaptation couverture, plancher bois, zinguerie : Entreprise SANGLAR LESPINASSE

Montant initial : 26 450.68 € HT

Montant avenant : - 1320.00 € HT

Motifs : Suppression lanterneau de désenfumage et abri accès chaufferie à la demande de l'ABF

Lot 3 Façades : Entreprise GIRARDET

Montant initial : 61 618.26 € HT

Montant avenant : - 4 211.58 € HT

Motifs : Suppression peinture sur volets et menuiseries bois

Lot 4 Menuiseries extérieures bois et PVC : Entreprise VOUILLON

Montant initial : 37 804 € HT

Montant avenant : - 2 895 € HT

Motifs : suite à demande de l'ABF, et fenêtre local routier

Lot 5 cloisons doublage isolation faux plafonds peinture : Entreprise MENIS

Montant initial : 132 405.051 € HT

Montant avenant : 2 573.16 € HT

Motifs : prise en compte du rafraîchissement de locaux du 1^{er} étage et moins-value par suppression de prestations (faux plafond et peinture réajustement des surfaces)

Avis favorable Cao du 7 octobre (cumul avenants 3.79 %)

Lot 6 Menuiseries intérieures : Entreprise VOUILLON

Montant initial : 39 385.20 € HT

Montant avenant : - 5 634 € HT

Motifs : suppression cloison amovible espace cyber

Lot 11 chauffage gaz ventilation : Entreprise CHARLIEU CHAUFFAGE

Montant initial : 148 072.29 € HT

Montant avenant : 446.08 € HT

Motifs : fourniture et pose d'un WC dans l'ex local routiers

Avis favorable Cao du 7 octobre (cumul avenants 3.31 %)

Lot 13 électricité courants forts : CEGELEC

Montant initial modifié : 72 422.75 € HT

Montant avenant : - 306.78 € HT

Motifs : bilan de fin de marché

Lot 14 électricité courants faibles : TSA

Montant initial : 33 788.50 € HT

Montant avenant : 134 € HT

Motifs : réajustement des besoins de l'espace cyber

Avis favorable Cao du 7 octobre (cumul avenants 11.21 %)

+ AVENANT à M2B (ossature métallique) de 1 317 € HT pour la protection du local chaudière.

Avec ces avenants le marché global fait apparaître 14 367,36 € de moins-values et 8 827.04 € de plus-values (soit - 5 540.32 €).

Depuis le début des travaux nous sommes entre les + et les - à + 38 383.22 € et à - 18 162.91 € (soit + 20 220.31 € ce qui correspond à + 2.5 % par rapport aux marchés initiaux signés qui étaient de 805 105 €).

Mme Isabelle DUGELET ajoute que les travaux de la maison des services devraient être finis courant novembre pour une installation fin décembre des services.

Proposition : Autoriser le Président à signer les avenants ci-dessus qui représentent une moins-value globale de 5 540.32 €.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de M Marc LAPALLUS (35 voix seront comptabilisées)

 **ECONOMIE :**

- **Avenants convention d'occupation précaire des ateliers partagés de Belmont** (suivi des contrôles techniques par les occupants)

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie, rappelle que les modules 1 et 2 des ateliers partagés de la ZA des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire ont été loués par le biais de conventions d'occupation précaire respectivement à partir du 1er Octobre 2015 et du 1^{er} Septembre 2015.

L'atelier 1 est occupé par l'entreprise SR Menuiserie et l'atelier 2 par l'entreprise Morera Bernard également dans le secteur d'activité de la menuiserie.

L'objet de la présente délibération est de compléter l'Article 6 – « Entretien et réparations », à hauteur de l'avant dernier paragraphe, avec les éléments suivants :

« Le preneur s'engage à faire procéder, à ses frais, aux visites de maintenance règlementaires pour l'installation de chauffage au gaz, pour l'installation électrique, pour l'éclairage de sécurité, l'alarme incendie et les extincteurs. Le preneur a l'obligation de tenir un registre de sécurité et l'obligation de faire procéder aux visites et contrôles règlementaires par des organismes agréés. Il a également l'obligation de procéder aux modifications demandées par les organismes de contrôle et d'en informer le propriétaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, et ce dans un délai de 3 jours après réception du rapport de contrôle, si des travaux importants s'avéraient nécessaires. »

L'inauguration des ateliers partagés aura lieu le 30 octobre 2015 à 15 H.

Proposition : Autoriser à signer un avenant N°2 à la convention d'occupation précaire avec SR Menuiserie et un avenant n°3 à la convention d'occupation précaire avec l'entreprise MORERA.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

 **CULTURE TOURISME :**

Avancement du partenariat avec la DRAC

M. Bruno BERTHELIER donne un état d'avancement du projet de partenariat avec la DRAC.

Origine de la démarche :

Charlieu-Belmont Communauté a répondu à l'appel à projet de la DRAC Rhône-Alpes en avril 2014 en vue de travailler à la rédaction d'une convention pluriannuelle (3 ans) pour le développement de l'éducation artistique et culturelle sur son territoire. La collectivité ayant abandonné l'organisation du Festival de l'Enfance, et ne proposant plus non plus la prise en charge d'intervenants culturels en milieu scolaire, cet appel à projet s'est présenté comme une action pour rééquilibrer l'action de la Communauté dans le domaine de la culture et de la jeunesse. L'objectif recherché est aussi de conforter les missions des acteurs culturels du territoire en les faisant participer à des projets qui intégreront cette convention.

Présentation du dispositif :

Les conventions de développement culturel seront signées avec les EPCI pour une durée de 3 ans. Elles permettront de solliciter un budget compris entre 20 000 € et 30 000 € en fonction des projets présentés. Il s'agit de favoriser la présence artistique et culturelle sur les territoires avec un focus sur la jeunesse dans

les temps de vie scolaire, péri et extra-scolaire. Il est nécessaire que ce soit des intervenants professionnels qui soient sollicités.

Avancement de la réflexion :

Plusieurs réunions rassemblant les divers acteurs culturels, la communauté de communes et la DRAC ont eu lieu depuis l'été 2014. Il en est ressorti deux grands axes autour desquels des projets ont commencé à émerger : le thème livre et lecture et le thème cinéma.

Il ajoute que plusieurs actions pourraient voir le jour :

- La réalisation de « portraits d'après mémoire » avec la participation de 3 artistes professionnels dont M. CHAVASSIEUX.
- L'accueil d'un auteur dans le cadre d'une résidence sur le thème de la bande dessinée.
- La création de films documentaires sur la soierie.
- L'accueil de la caravane ensorcelée
- Ainsi qu'un travail avec les centres de loisirs sur le cinéma.

Le détail des actions (coût et financement) sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire.

Information sur le Muséo'Parc du Marinier :

M Bruno BERTHELIER fait un compte rendu de la visite de terrain au Muséo'Parc du Marinier par le groupe de suivi. Cette visite a été réalisée avec le directeur de l'office de tourisme. Le Muséo'Parc a connu une bonne saison avec des retours positifs de la part des visiteurs (le chiffre d'affaires lié aux entrées légèrement supérieur à 2014) et les recettes couvrent la totalité du coût salarial. Une visite sera proposée aux conseillers communautaires le 31 octobre ou la 7 novembre afin de se rendre compte sur site de l'état des lieux et des aménagements qui seraient souhaitables pour améliorer les conditions d'accueil du public et donc l'attractivité. Lors de la prochaine séance, le Conseil Communautaire prendra connaissance du bilan complet de la saison (par Aurélien MOLLARD, Directeur de l'Office de Tourisme).

- **Roannais Tourisme** : M Bruno BERTHELIER rappelle le rôle de Roannais Tourisme qui accompagne les collectivités et leur apporte un soutien financier pour des opérations de communication. Suite aux baisses des dotations de l'Etat, l'avenir de Roannais Tourisme est incertain, une fusion pourrait avoir lieu avec d'autres organismes. De plus, la baisse annoncée de la subvention apportée par Roannais Agglomération réduirait à néant l'enveloppe prévue pour la communication. C'est pourquoi, le Président informe le conseil de son intervention à l'assemblée de Roannais Tourisme, pour soutenir l'action efficace pour la promotion de tout le Roannais, et affirmer qu'il serait contre-productif de réduire pour l'an prochain la participation des différentes EPCI, et qu'il convient donc de la maintenir à 0.73€/ habitant.

Information appel à projet : St Jacques de Compostelle

Dans le cadre de la convention Massif Central (appel à projet reçu en juin pour un premier rendu le 24 juillet), il est possible pour les associations et les collectivités (échelon intercommunal) d'obtenir des financements européens (40 %) pour la mise en valeur de l'itinéraire de St Jacques de Compostelle (reconnu comme grand circuit d'itinérance).

La Communauté de Communes y a répondu dans un premier temps pour tenter d'obtenir des financements pour la voie verte (en présentant ce projet comme une variante accessible à St Jacques). Nous travaillons pour cela avec l'ensemble des intercommunalités depuis le Haut-Beaujolais jusque l'Agglomération du Puy-en-Velay qui a été désignée chef de file du projet (chacun restant maître d'ouvrage sur son territoire).

D'autres dépenses peuvent être éligibles : panneaux d'information, d'interprétation, aires pique-nique, toilettes, outils de promotion...

Outre l'intérêt de St Jacques de Compostelle en termes de développement touristique, et étant donné aussi que nous allons démarrer en parallèle un travail sur l'harmonisation des chemins de randonnées (et création d'un nouveau topoguide) suite à la fusion Charlieu-Belmont, il peut être opportun de faire remonter un certain nombre d'aménagements qui concernent directement l'itinéraire de St Jacques mais qui répondent aussi à la valorisation de nos chemins de randonnées.

Comme tout appel à projet, le calendrier est très serré et nous avons dû faire remonter des fiches-actions pour le 30 septembre. Un prochain comité de pilotage est prévu le 23 octobre prochain afin d'avoir une présentation des divers projets présentés par les territoires. Une délibération de chaque porteur de projet sera certainement demandée d'ici cette fin d'année.

M Jean-Luc MATRAY indique qu'une réunion a eu lieu avec le référent bois dans le cadre de la charte forestière dont l'action est de promouvoir la forêt. M René CHETAIL ajoute qu'il y a beaucoup de marcheurs et de pèlerins à Belleruche. M Jean FAYOLLE fait remarquer qu'il manque des hébergements pour les marcheurs qui sont contraints de quitter le territoire de la Communauté de Communes.



DIVERS :

- Commission consultative pour l'énergie du SIEL (désignation d'un représentant),

Article L2224-37-1

- Créé par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 198

Une commission consultative est créée entre tout syndicat exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

La commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale. Chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant. Elle est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.

Un membre de la commission consultative, nommé parmi les représentants des établissements publics de coopération intercommunale, est associé à la représentation du syndicat à la conférence départementale mentionnée au troisième alinéa du I du même article L. 2224-31.

Après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Proposition : Désigner M. Robert FRACHISSE comme représentant de Charlieu Belmont Communauté au sein de la commission consultative pour l'énergie.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Hébergement et maintenance du site internet** : Pour mémoire le site internet de la communauté est en service depuis le 5 novembre 2014. La société EOBS a fourni la prestation de développement du site, son hébergement pour la 1ère année mais également la maintenance (à titre gracieux). Désormais il y a lieu de prévoir pour les années à venir l'hébergement et la maintenance. Eobs propose de maintenir le coût de l'hébergement à 360 € TTC par an quant à la maintenance elle

s'élèverait à 1 296 € TTC annuelle. Le contrat pourrait prendre effet au 5 novembre 2015. L'entreprise devra nous prévenir 3 mois à l'avance si des changements de tarifs doivent avoir lieu.

Proposition : Autoriser le Président à signer un contrat avec Eobs aux conditions tarifaires présentées ci-dessus pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- Validation des attributions de compensation depuis 2013 jusqu'à nouvelle délibération modificative :

COMMUNES EX PAYS DE CHARLIEU	MONTANT DES COMPENSATIONS
Boyer	1 012,00 €
Benisson Dieu	5 012,00 €
Briennon	72 204,00 €
Chandon	26 481,00 €
Charlieu	1 004 066,00 €
Jarnosse	3 341,00 €
Maizilly	2 069,00 €
Mars	7 104,00 €
Nandax	- 99 €
Pouilly s/s Charlieu	234 021,00 €
St Denis de Cabanne	163 637,00 €
St Hilaire s/s Charlieu	5 762,00 €
St Nizier s/s Charlieu	430 357,00 €
St Pierre la Noaille	- 1 149 €
Villers	26 280,00 €
Vougy	216 610,00 €
TOTAL	2 196 708,00 €

COMMUNES EX CANTON DE BELMONT	MONTANT DES COMPENSATIONS
Belmont de la Loire	246 410,97 €
Arcinges	- 763,16 €
Belleroche	6 703,18 €
Le Cergne	97 196,01 €
Cuinzier	25 517,22 €
Ecoche	2 019,19 €
La Gresle	47 985,01 €
St Germain la Montagne	- 953,42 €
Sevelinges	168 999,95 €
TOTAL	593 114,95 €

Total Charlieu Belmont : 2 789 822,95 €

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- Questions diverses abordées par le Président :

- Prochain conseil : Exceptionnellement mercredi 25 novembre 2015
- Prochain bureau des maires le 3 décembre 2015 : Loi NOTRe.